

Zeitschrift: Asiatische Studien : Zeitschrift der Schweizerischen Asiengesellschaft = Études asiatiques : revue de la Société Suisse-Asie
Herausgeber: Schweizerische Asiengesellschaft
Band: 18-19 (1965)
Heft: 1-4

Artikel: À la mémoire d'un ami : un poème de Sie Ling-yun
Autor: Demiéville, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-145983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

À LA MÉMOIRE D'UN AMI

Un poème de Sie Ling-yun, traduit par

PAUL DEMIÉVILLE

COLLÈGE DE FRANCE

INTRODUCTION

Le poète Sie Ling-yun (385-433) appartenait à une des plus grandes familles de l'aristocratie des Six Dynasties. Originaires du Honan, ses ancêtres avaient suivi la cour impériale des Tsin lorsqu'à la suite de l'invasion du bassin du Fleuve Jaune et de la conquête de Lo-yang par les barbares, en 311, celle-ci avait émigré dans le bassin du Fleuve Bleu pour s'installer à Nankin. Dans cette région méridionale, les Sie s'étaient acquis de vastes terres dont la principale était proche de la ville actuelle de Chao-hing, au Tchökiang. C'est là que Sie Ling-yun naquit et passa une partie de sa vie tourmentée, qui devait se terminer sous la hache du bourreau. Une des raisons de ses malheurs, en dehors de son caractère intransigeant et passionné, fut qu'il se trouva pris dans le conflit entre deux dynasties, celle des Tsin (265-420) et celle des Song (420-478). La famille Sie s'était rangée en majorité du côté des Tsin; dès son entrée dans la vie publique à l'âge viril, Sie Ling-yun avait suivi le sillon d'un de ses oncles, allié par mariage au clan des Tsin et qui fut mis à mort en 412 par le futur fondateur des Song, Lieou Yu (356-422). Le poète avait échappé de justesse au sort de son patron. Il se rallia extérieurement à la nouvelle dynastie, mais devait toujours rester fidèle au fond de son cœur à la dynastie déchue, non sans quelque duplicité.

Devenu empereur sous le titre de Wou-ti des Song, Lieou Yu ne régna que deux ans (420-422). Il laissait sept fils dont l'aîné, qui n'avait que seize ans, lui succéda sous la régence d'une clique de ministres intrigants qui l'écartèrent du trône et le firent assassiner en 424. La succession

aurait dû échoir au deuxième fils de Lieou Yu, Lieou Yi-tchen, prince de Lou-ling, alors âgé de dix-sept ans. Mais les régents, qui voulaient une créature à eux, l'accusèrent à la fois de dilettantisme et de complot, le privèrent de tous ses titres et le reléguèrent avec le statut de vulgaire homme du peuple en province où ils le firent assassiner lui aussi, probablement le même jour que son frère aîné (4 août 424) ; après quoi ils élevèrent au pouvoir le troisième fils de Lieou Yu, qui devait régner sous le titre de Wen-ti (424-453).

Malgré ses préventions intimes contre les Song, Sie Ling-yun s'était lié d'une profonde amitié avec le prince de Lou-ling, un adolescent épris de littérature et qui se plaisait à réunir autour de lui des écrivains peu conformistes pour parler de poésie, de philosophie ou d'art ; c'était ce qu'on appelait alors des « conversations épurées » (*ts'ing-t'an*), à la manière des entretiens de Mallarmé. Mais les régents voyaient d'un mauvais œil ces colloques trop libres auxquels ils attribuaient des dessous politiques contraires à leurs plans. Dès 422, Sie Ling-yun fut écarté de la cour et envoyé en disgrâce sur le côte du Tchökiang, non loin de son domaine familial où il se retira l'année suivante, après avoir démissionné du poste de préfet qui lui avait été assigné. C'est là qu'il résidait lors de l'assassinat du prince de Lou-ling et de son frère aîné, bientôt suivi de l'avènement de leur cadet, le 17 septembre 424. Le premier acte du nouvel empereur, le 18 septembre, fut de rétablir Lieou Yi-tchen, à titre posthume, dans ses prérogatives de prince dont l'avaient dépouillé les régents, et de faire transférer son cercueil à la capitale ; il fut enseveli au cimetière du clan impérial, près de l'actuel Tchen-kiang, sur le Fleuve Bleu en amont de Nankin. C'était là un affront pour les régents auxquels le souverain devait son trône. Ceux-ci réussirent néanmoins à se maintenir en place pendant encore près de deux années ; leur liquidation fut décidée en 426. Le 7 février de cette année, ils furent condamnés à mort. L'un d'entre eux, qui était un cousin germain de Sie Ling-yun, s'échappa et il fallut une campagne en règle pour le capturer (22 avril 426) ; il fut ramené en cage à Nankin et exécuté.

L'empereur avait participé en personne à cette campagne. A peine revenu à Nankin, le 24 avril 426, il tint à marquer spectaculairement le revirement de sa politique en réhabilitant Sie Ling-yun. Le poète fut invité à venir occuper à la cour le poste hautement honorifique de directeur de la bibliothèque impériale. Ce n'est pas sans réticence qu'il finit par accepter cette nomination flatteuse, qui lui rouvrait la chance d'une carrière publique, mais comportait aussi pour son avenir des risques mortels, car la vie de cour était semée d'embûches pour un homme comme Sie Ling-yun auquel sa morgue d'aristocrate et ses libertés insolentes d'artiste de génie attiraient partout des ennemis, d'autant que son loyalisme à l'égard de la dynastie régnante restait suspect. Il finit toutefois par quitter le Tchökiang vers la fin du printemps de 426 pour gagner Nankin par voie d'eau, ce qui était son mode de voyage ordinaire. Il dut suivre à peu près le futur tracé de la section méridionale du Grand Canal, de Hang-tcheou à Tchen-kiang, où il rejoignit le Fleuve Bleu et s'arrêta au passage. Il vit au loin, de sa barque, les sépultures du clan impérial des Song où reposait son ami bien-aimé, le prince de Lou-ling. C'est alors qu'il composa le poème traduit ci-dessous. A son arrivée à Nankin, l'empereur lui demanda ce qu'il lui apportait du sud : « J'ai fait un poème en passant au bas du tombeau de prince de Lou-ling », lui répondit laconiquement Sie Ling-yun, avec un mélange caractéristique de courtoisie, d'amertume et de grief voilé.

TRADUCTION

Fait au bas du tombeau du prince de Lou-ling

- I. *Sous la lune matinale, je suis parti de l'Adret Nuageux ;
Au soleil tombant, je fais halte à la Région Rouge.
Contenant mon chagrin, je vogue sur le large fleuve ;
Versant des larmes, j'aperçois les tertres alignés.*
- II. *Ma pensée nostalgiquement se tourne vers un homme supérieur ;
La douleur où je suis plongé me coupe les entrailles.*

*La moralité décroissait : j'avais noué mon ressentiment ;
Une ère nouvelle s'ouvre : j'épanche mon désespoir.*

- III. *Notre pacte spirituel me rend son âme comme présente ;
Sa voix si bienfaisante me reste inoubliable.
Mais bientôt l'instant du départ s'est changé en éternité ;
Pins et cyprès déjà forment des rangées drues.*
- IV. *Yen-tcheou se conforma à sa promesse mentale ;
Le vieillard de Tch'ou regretta le parfum de l'orchidée.
L'un dénoua l'épée : pourquoi, en fin de compte ?
L'autre caressa le tumulus : c'est pour rien qu'il se désola !*
- V. *Sur ces hommes toujours j'avais conçu des doutes ;
Je trouvais en eux un contraste d'esprit large et borné.
Il est dans l'ordre naturel de réagir aux émotions du cœur ;
Cela échappe assurément à notre intelligence.*
- VI. *La mort prématurée est certes déplorable ;
Elle l'est deux fois plus du fait de l'injustice.
Dès lors qu'il est allé à l'extinction transformatrice,
A quoi sert de le glorifier par de vains titres ?*
- VII. *J'élève la voix, mais déjà coulent mes pleurs silencieux ;
Soupirant longuement, je ne puis achever le poème.*

COMMENTAIRE

Comme d'autres poèmes de Sie Ling-yun, celui-ci se laisse répartir, d'après son contenu, en six quatrains suivis d'un distique. La forme est également structurée avec soin ; elle témoigne d'une virtuosité dont aucune traduction ne saurait rendre compte. Entre les cinq syllabes de chaque vers s'instaure, de vers à vers à l'intérieur de chaque distique, un jeu de parallélisme sémantique ou syntaxique qui est le triomphe de Sie Ling-yun. Ce n'est pas de la rhétorique ; tous les mots portent : mono-

syllabes ou termes composés, ils sont choisis avec une sûreté infailible, parfois chargés d'allusions savantes qui en renforcent l'effet, toujours prégnants et pertinents. Cet art de haute transposition ne vise qu'à mieux rendre l'émotion du poète.

I. Au cours de son voyage du Tchökiang à Nankin, le poète est parti à la fin d'une nuit, sous les rayons de la « lune matinale », de la localité qu'il désigne sous le nom archaïque de l'Adret Nuageux, Yun-yang, et qui portait de son temps, comme aujourd'hui encore (c'est une des stations du chemin de fer Changhai-Nankin), le nom de Tan-yang, l'Adret de Cinabre. Cette localité se trouvait à quelque cinq lieues au sud-est de Tchen-kiang, où il fait étape au soleil couchant et qu'il appelle Tchou-fang, la Région Rouge, autre archaïsme évoquant un lointain passé. C'est près de Tchen-kiang, dont le nom officiel était alors Tan-t'ou, la Boue de Cinabre, gros port fluvial au confluent du Grand Canal et du Fleuve Bleu, qu'étaient sises les sépultures des empereurs et des princes du sang des Song, les premières plus élevées que les secondes qui étaient des tertres bas. Elles se massaient sur un promontoire rocheux qui s'avancait dans le fleuve (et qui de nos jours est sauf erreur un parc public). Sie Ling-yun devait les décrire plus tard à l'occasion d'une excursion qu'il y fit au printemps de 427, avec l'empereur Wen-ti qu'il y accompagnait à titre de chambellan. Pour l'heure, apercevant au loin, du fond de sa barque perdue dans l'immensité du Yang-tseu (large de plusieurs kilomètres à cet endroit), les « tertres alignés » sous l'un desquels reposent les restes du prince de Lou-ling, il cherche en vain à « contenir son chagrin » ; ses larmes jaillissent.

II. A penser à cet homme si noble (*kiun-tseu*) qu'il aimait tant, la douleur lui brise le cœur, lui « coupe les entrailles ». Il évoque, par une expression empruntée au *Yi-king* (12^e hexagramme), l'époque de corruption et d'immoralité où « le Tao décroissait », où les gens de bien (*kiun-tseu*) comme le prince de Lou-ling se voyaient calomnier et persécuter par des hommes de rien (*siao-jen*). Il s'agit naturellement du règne précédant (422-424) et surtout des régents criminels qui avaient alors ré-

duit le prince à la condition ignominieuse de plébéien avant de le faire massacrer par leurs sbires. Le poète en avait conçu un grief qui était resté « noué », resserré, comprimé en son cœur (le mot *kie* est glosé par « accumuler ») ; les circonstances lui imposaient le silence. Grâce au ciel, la fortune a maintenant tourné ; un ère de justice s'est ouverte, la mémoire du prince a été réhabilitée, et le poète peut donner libre cours à son chagrin et à son indignation, littéralement « se décontracter en s'exprimant » (*chen*, antonyme de *kie*). Mais à quoi bon ? Il est trop tard, comme il va le montrer.

III. Certes l'âme de l'ami défunt lui reste « comme présente », en vertu du « pacte » d'amitié qui les fait communier spirituellement, et jamais il n'oubliera sa « voix vertueuse » (*tö-yin*), terme qui évoque traditionnellement toute la personnalité du défunt, ses bons conseils, ses douces manières, sa réputation de vertu. Mais hélas ! le « départ », la séparation sont pour toujours ; l'instant fatal a vite fait de « le changer en éternité », et c'est avec désespoir qu'il constate que les pins et les cyprès ombrageant le tombeau ont déjà eu le temps (en moins de deux ans) de pousser en rangs serrés.

IV. Mais à quoi bon se lamenter ? Aucune manifestation extérieure, aucun témoignage d'affection ou de respect – pas même un poème – ne sauraient remédier à la mort implacable. Naguère le prince Ki-tcha de Wou, fieffé à « Yen-tcheou », avait emporté une épée précieuse lors d'une mission officielle dont il était chargé dans un royaume voisin. Il passa par la principauté de Siu, dont le seigneur eut envie de l'épée sans oser en parler. Le prince Ki-tcha « se promit mentalement » de lui en faire cadeau à son retour, une fois sa mission accomplie. Lorsqu'il revint, le seigneur de Siu était mort. Ki-tcha dénoua son épée et l'attacha à un arbre du tombeau pour tenir sa promesse (*Che-ki*, xxxi ; *Sin-siu* de Lieou Hiang). Geste vain : il était trop tard. Autre cas d'inutile hommage rendu à un mort : à l'époque des Han, lors de l'usurpation de Wang Mang (vers le début de notre ère), un haut fonctionnaire loyal aux Han, Kong Cheng, se laissa périr d'inanition plutôt que de servir l'usurpateur. Après sa mort, on vit apparaître auprès de son tombeau un « vieillard de Tch'ou »

qui se livra aux lamentations rituelles, mais se retira bientôt en s'écriant : « L'herbe odoriférante brûle en dégageant son parfum ; le suif se consume en prodiguant sa lumière. Vous n'êtes plus des nôtres ! » (*Han chou*, LXXII.) Il s'était rendu compte de la vanité de ses rites devant le tombeau, qu'il avait inutilement « caressé de la main ».

V. Toujours le poète s'était demandé s'il n'y avait pas, chez ces deux personnages de l'histoire, un mélange de grandeur d'âme et d'étroitesse d'esprit, de sagesse et de sottise : sages et généreux, en tant qu'ils déploraient la mort d'hommes dont la vertu exhalait « un parfum d'orchidée », mais bornés puisqu'ils s'imaginaient pouvoir pallier par des actes de dévotion la fatalité de la mort. L'épreuve personnelle qui frappe maintenant le poète l'incline à l'indulgence, à la compréhension : de telles réactions affectives ne sont que trop naturelles ; elles relèvent de l'inconscient, la raison n'y peut rien (« intelligence » traduit un peu librement le mot *che*, « connaissance, conscience »).

VI. Certes la mort prématurée de son ami est d'autant plus déplorable qu'il fut victime de l'injustice. Mais maintenant qu'il est entré dans l'« extinction transformatrice », à quoi bon ces vains titres posthumes dont l'empereur croit devoir l'honorer pour réparer l'injustice ? Le mal est fait ; de tels procédés ne sentent-ils pas l'hypocrisie ? Il y a là une nuance d'ironie, sinon de blâme à l'égard de l'empereur. Non seulement celui-ci, dès son avènement en 424, avait réhabilité Lieou Yi-tchen comme prince impérial ; il avait encore éprouvé le besoin de l'affubler, lors de la condamnation à mort des régents en 426, des titres posthumes de « chambellan » et de « grand général » : tout cela, déclarait le décret, « pour apaiser son âme irritée » (*Song-chou*, LXVI, et *Nan-che*, XIII, biographie du prince de Lou-ling). N'empêche qu'il avait attendu deux ans pour frapper les régents responsables de l'injustice commise !

VII. Le poème se clôt sur la note du silence, qui est si souvent en Chine le dernier mot de la poésie comme de la philosophie. Les larmes étouffent la voix du poète ; il ne peut que se taire (le mot *k'i* désigne au propre des larmes silencieuses).

曉月發雲陽落日次朱方含悽泛廣川灑淚眺連岡眷言
懷吾子沈痛切中腸道消結憤懣運開申悲涼神期恒若
右德音初不忘徂謝易永久松栢森已行延州協心計楚
老惜蘭芳解劍音何以撫墳徒自傷平生疑若人通蔽互
相妨理感深情慟定非識所將晚促良可哀天在特燕常
一隨世化滅安用空名揚舉聲泣已瀝長歎不成章

NOTES

II, 1 : pour «couper» (les entrailles), Li Chan (et le manuscrit Kujô) ont une variante «nouer» (serrer le cœur) ; mais Sie Ling-yun n'aurait pas répété ce mot au vers suivant. — V : un des cinq commentateurs du VIII^e siècle, Lu Hiang, propose pour ce quatrain une interprétation qui me paraît inconciliable avec le contexte ; j'ai suivi celle de Li Chan. — VII, 1 : Ye Siao-siue lit par inadvertance *chen*, «corps», au lieu de *cheng*, «voix», que donnent toutes les sources (y compris l'édition de 1204 et le manuscrit Kujô).

BIBLIOGRAPHIE

Le texte du poème se trouve au chapitre XXIII de la célèbre « Anthologie » (*Wen-siuan*) compilée par Siao T'ong un siècle à peine après la mort de Sie Ling-yun. Il y est accompagné de commentaires non moins célèbres, dus respectivement à Li Chan (658 de notre ère) et à cinq autres lettrés des T'ang (718). Les meilleurs commentaires modernes sont ceux de Houang Tsie (1924, rééd. Pékin, 1958) et de Ye Siao-siue (Changhai, 1957). Ce poème ne figure pas, à ma connaissance, parmi les nombreux manuscrits du *Wen-siuan* qui ont été retrouvés à Touen-houang ; on le trouve par contre dans le manuscrit japonais dit de Kujô (fac-similé publié à Kyôto en 1937 ; ch. XII), qui est postérieur à ceux de Touen-houang, mais semble reposer sur une recension du *Wen-siuan* peut-être antérieure à celles qu'avaient utilisées les commentateurs des T'ang.

La planche ci-jointe reproduit une des plus anciennes éditions imprimées des poèmes de Sie Ling-yun (*Song Kia-t'ai tch'ong-sieou San Sie che*), dont un fac-similé a été publié à Pékin, en 1934, par le bibliophile japonais Hashikawa Tokio ; cette édition, qui contient aussi des poèmes d'un cousin de Sie Ling-yun, Sie Houei-lien (397-433), et d'un de ses descendants indirects, Sie T'iao (464-499) — tous extraits du *Wen-siuan* —, a été gravée sur bois à l'époque des Song méridionaux (à Siuan-tch'eng, dans le Nganhuei, en 1204).

Le *Wen-siuan* a été traduit en allemand, mot à mot, avec beaucoup d'erreurs, par A. von Zach (*Die chinesische Anthologie*, rééd. Harvard University, 1958; vol. I, p. 369). Sur la vie et sur l'œuvre de Sie Ling-yun, on peut se reporter aux notices résumant les cours que je lui ai récemment consacrés (*Annuaire du Collège de France*, Paris, 1963, p. 325-331, et 1964, p. 349-360), ou encore à une étude de J. D. Frodsham (*International Association of Historians of Asia, Second Biennial Conference ..., Proceedings*, Taipei, 1963, p. 27-55), qui traite surtout de la contribution apportée par le poète au bouddhisme chinois du Moyen Âge.